

Déminéralisation et revégétalisation des cours d'école : la Ville agit !

À l'heure de la transition écologique et de la prise en compte des enjeux de la préservation de la planète, les cours d'école sont de magnifiques lieux de découvertes et d'apprentissage, d'éducation au respect de la nature comme nous le faisons déjà à Magny-les-Hameaux avec :

- la création de potagers dans certaines écoles (à la demande des enseignants dans le cadre de leur projet pédagogique),
- le retrait des sols souples autour des pieds d'arbres dans les cours d'écoles
- le dispositif Ma cour passe au vert.



La présence de végétation dans les cours d'école est indispensable pour une meilleure observation de la nature par les enfants, qu'il s'agisse de la croissance des plantes, du plaisir de découvrir des odeurs, du changement de couleur des feuilles des arbres, de l'étude du comportement des insectes ou de la découverte du compostage. De plus, il est souhaitable que les élèves puissent jardiner eux-mêmes.

La Ville poursuit sa réflexion sur l'aménagement des cours d'école, avec l'expertise du PNR de Chevreuse, afin de fournir de l'ombre, à nos enfants, lors des journées chaudes, et contribuer, ainsi, à la beauté du paysage en agissant sur un paysage naturel. Les herbes ont droit de cité, les matériaux naturels remplacent le bitume, les arbres sont des piliers et les ressources sont économisées.

Par ailleurs, ces projets de déminéralisation ont pour objectif de permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer directement dans le sol et ainsi réduire les risques liés aux inondations sur l'ensemble du bassin versant. C'est pourquoi l'Agence de l'eau suit avec intérêt ces projets.

Ainsi, la biodiversité est au cœur du projet d'aménagement, en parallèle au bien être de l'enfant et des professionnels de l'enfance.

En 2022, le dispositif "Ma cour passe au vert" a concerné les écoles maternelles Corot et André Gide. Les enfants ont été au cœur de la concertation menée par la Ville. Ils ont été sollicités à travers 4 ateliers :

- deux animations de sensibilisation à la biodiversité en classe et sur le terrain (à la découverte des mares et de la forêt)
- un atelier créatif faisant appel à l'imagination des enfants qui devaient transposer sur le papier leur cour idéale
- un atelier au cours duquel les enfants étaient invités à spcialiser dans leur cour d'école les arbres, les grandes herbes, la rivière, la mare, imaginés lors de l'atelier créatif

Cette concertation a dans un second temps été élargie aux adultes concernés par le projet (enseignants, parents, périscolaire, service technique...) pour un début des travaux en juillet 2022 de manière à ce que les enfants découvrent leur nouvelle cours dès la rentrée de septembre 2022.

En 2023, le dispositif concerne les écoles élémentaires Albert Samain et André Gide. La même organisation a été

